



Le Maire de la Ville de FACHES-THUMESNIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2131.1 à 9, L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L2213.4, L2213.5,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à 9 et R.413 et ses alinéas,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU les décrets n°2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006, modifiés le 1<sup>er</sup> juillet 2007, relatifs à l'accessibilité et aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

CONSIDÉRANT qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et du stationnement, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDÉRANT qu'il importe l'installation d'un abri de vélos, qu'en lieu et place de deux places de stationnement sur la place Victor Hugo,

## **ARRETE**

**Article 1** - Deux places de stationnement sont réservées à l'installation d'un abri de vélos sur la **Place Victor Hugo**.

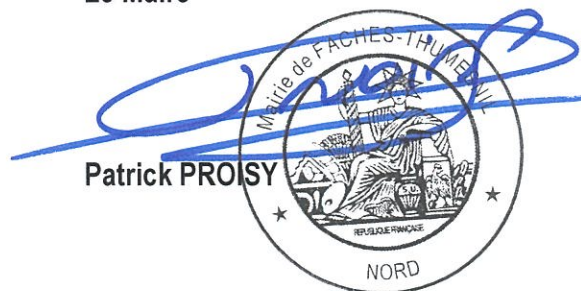
**Article 2** - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** - M. le Président de la Métropole Européenne de Lille, M. le Commandant de Police de Wattignies, Mr le Directeur Général des Services, M. le Responsable de la Police Municipale, le cabinet de Monsieur Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à FACHES-THUMESNIL, le 22 avril 2024

**Le Maire**

  
Patrick PROISY

The official seal of the Municipality of Faches-Thumesnil is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Mairie de FACHES-THUMESNIL' at the top and 'NORD' at the bottom. Two stars are positioned on either side of the emblem. The seal is partially obscured by a large, blue, handwritten signature.

JG

JL